

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 17 (1970)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Encore des catastrophes

Tout au long de nos chroniques mensuelles nous évoquons le rôle que doit jouer la protection civile en cas de catastrophe, et nous ne manquons pas de relever les projets et réalisations qui se font jour en Suisse Romande dans ce domaine. L'adjonction à l'Office fédéral de la protection civile d'un organisme chargé de tout ce qui peut se rapporter aux secours à apporter lors d'une catastrophe, nous confortant dans notre idée, et nous montrant que nous sommes dans le vrai en insistant sur la mise en pratique le plus rapidement possible d'une telle conception appliquée à nos organismes locaux.

Ceci étant, nous sommes certainement l'interprète de tous les responsables romands de la protection civile en nous inclinant devant les victimes des deux terribles catastrophes de Würenlingen et Reckingen, qui, pour être d'un genre totalement différent l'une de l'autre, montrent l'ampleur de la tâche dévolue aux dits responsables chargés de préparer nos diverses formations en vue d'interventions. Interventions qui toutes ont des caractères divers et souvent imprévisibles.

Et c'est aussi au nom de ces responsables et de ceux qui veulent bien suivre les présentes chroniques que nous présentons aux familles des victimes l'expression de notre vive sympathie.

La protection civile en terre romande

Il nous a paru intéressant de faire le point quant à l'état actuel de la protection civile dans les cantons d'expression française et dans le Jura bernois, et, à cet effet, les chefs des services intéressés ont bien voulu nous envoyer toute la documentation nécessaire. Ce qui nous a permis de traiter — dans la chronique précédente — des cantons de Neuchâtel, Genève et Vaud, et ce qui nous permet aujourd'hui de connaître la situation, au début de cette année, à Fribourg, au Valais et dans le Jura bernois. En répétant ce que nous avons dit en mars, à savoir qu'il ne s'agit pas de connaître si tel ou tel canton est plus avancé que l'autre — ce qui serait ridicule, étant donné les conditions fort diverses ici et là — mais bien de faire une fois une synthèse de tous les efforts déployés en terre romande en faveur de la protection civile. Et de rendre hom-

mage non seulement aux responsables des offices cantonaux et à leurs collaborateurs directs, mais aussi aux directeurs de cours et instructeurs, et tout particulièrement aux quelque 190 chefs locaux, qui sont, eux, en « première ligne » dans leurs communes respectives, avec tout ce que cette expression comporte de difficultés, mais aussi de satisfactions. Les uns et les autres travaillant tous pour le « même patron », à savoir la population dont ils ont à assurer la sauvegarde.

Canton de Fribourg

Chef de l'Office cantonal: M. Jean-Paul Donzallaz

Le rapport de gestion que l'intéressé nous a fait tenir relève — avec graphiques à l'appui — ce qui s'est fait jusqu'à ce jour dans le domaine des

Abris privés

dont le total à fin 1969 est de 1250 permettant de mettre à couvert 45 906 personnes. Chiffre qui va d'ailleurs s'amplifier, puisque 170 projets d'abris privés viennent d'être approuvés, pouvant contenir 4880 personnes. Et, naturellement, un certain nombre d'installations complètent — ou viendront compléter le dispositif des

30 communes astreintes

dont les chefs locaux ont déjà accompli un bon travail. Mais là encore, et comme partout il s'agira de compléter les effectifs et surtout de passer à l'instruction des chefs des différentes formations. Question cruciale que celle de la formation des cadres, à laquelle — sur le plan général — il ne faudra pas tarder à s'atteler.

Centre d'instruction, instructeurs et personnel instruit

Comme on le sait, le canton de Fribourg a la chance d'avoir à disposition le Centre d'instruction de Sugiez, qui — comme nous l'avons déjà vu — est aussi utilisé par Neuchâtel en attendant que ce canton ait ses propres installations. Quatre cours de cadres et quatorze cours d'introduction ont été mis sur pied à Sugiez en 1969, de sorte qu'à l'heure actuelle 1265 personnes au total sont instruites pour l'ensemble du canton. Pour ce faire, on a pu compter sur quelques instructeurs permanents, aidés de 52 instructeurs cantonaux et 39 communaux volontaires.

Matériel

Toutes les communes astreintes ont reçu une partie du matériel nécessaire (quatrième tranche) alors que — et ceci est intéressant — 38 motopompes du type II ont été mises à disposition de diverses communes devant créer des corps indépendants de sapeurs-pompiers de guerre.

Canton du Valais

Chef de l'Office cantonal: M. Albert Taramarcz

En prenant connaissance de la liste des divers cours qui ont eu lieu l'an dernier, nous trouvons une série de localités — lieu de ces cours — qui constituent un véritable traité de géographie du « Vieux-Pays ». Si, en effet, une bonne partie des cours ont eu lieu à Sierre, il y en a également à Sion, Chamosson, Riddes, St-Maurice, Naters, Viège, Vouvry, Martigny et Zermatt. Noms sympathiques les uns et les autres, et qui montrent qu'en Valais on a carrément adopté le système de la décentralisation.

La chose est encore plus poussée cette année, et nous nous en assurons en prenant connaissance d'une grande

affiche jaune

portant comme titre « Cours de protection civile 1970 », signée du Conseiller d'Etat intéressé — M. A. Bender, chef du Département de justice et police — et donnant la liste des communes intéressées, dates et genre de cours. Sur cette affiche nous trouvons également, en deux langues, des « remarques générales », touchant l'obligation de servir, ce qui se rapporte aux malades ou accidentés, et aux dispositions pénales. Ainsi, chacun est fixé...

33 communes astreintes

Tous les cours ci-dessus touchent les communes astreintes, mais également celles ayant des corps indépendants de sapeurs-pompiers de guerre, comme aussi les OPE d'entreprises importantes telles que Alu-Suisse, Ciba et Lonza, ou encore les OPE du Palais du Gouvernement et de la police cantonale. A fin 1969, le nombre total des personnes instruites s'élevait à 1600. Quatre instructeurs professionnels et 216 volontaires ayant été nécessaires, cela certainement en fonction de la

décentralisation dont nous parlions ci-dessus.

Centres d'instruction

Le Centre d'instruction de Sierre est terminé, et il a déjà été largement mis à contribution, tandis qu'un second Centre est en construction à Sion. — S'il est un canton qui a été affecté par des catastrophes de tous genres, c'est bien celui du Valais, mais il semble que des nouvelles fantaisistes ont été publiées quant au «Plan-catastrophe». C'est pourquoi le chef de l'Office cantonal nous a demandé de patienter jusqu'au moment où des décisions officielles seront prises à ce sujet. Etant entendu que l'intéressé traitera en détail de la catastrophe de Reckingen prochainement.

Jura bernois

Chef de l'Office cantonal: M. Jean Comment

Du rapport concernant l'ensemble du canton de Berne, le chef de l'Office cantonal a bien voulu faire une extrapolation nous permettant de voir plus particulièrement ce qui se passe en fait de protection civile dans le Jura Bernois.

32 communes astreintes

Sur les 149 communes astreintes pour l'ensemble du canton, 32 sont situées dans le Jura Bernois. Et sur ce total, 48 seulement ont été le lieu de cours, exercices ou rapports communaux en 1969. Cette situation n'étant nullement imputable aux responsables de la commune, pas plus qu'au manque de personnel instructeur, car l'Office cantonal a actuellement à sa disposition, aux divers échelons, 1150 instructeurs. La cause devant en être cherchée dans le manque de centres d'instruction régionaux, étant entendu que de gros efforts vont être entrepris prochainement dans ce domaine. Par ailleurs, le centre cantonal d'instruction devant constituer une nette amélioration à tous égards.

Malgré les difficultés ci-dessus, quelque 15 000 personnes ont été instruites pour l'ensemble du canton, dont environ 2000 pour le seul Jura bernois.

Abris privés

Toujours pour l'ensemble du canton 500 000 personnes peuvent trouver place dans des abris privés, ce qui représente le 50 % de la population. Et, en extrapolant on voit que pour le seul Jura pas mal de gens pourront être «abrités» en cas de nécessité.

Par ailleurs, et nous l'avons déjà cité dans une récente chronique, un certain nombre d'installations: postes de commandement, postes sanitaire par exemple, sont prévues ou en voie de réalisation dans plusieurs cités jurassiennes. Les choses allant de même pour la dotation en matériel.

Un bilan positif

Si l'on additionne tous les chiffres concernant l'ensemble de la Roman-die, y compris le Jura bernois on constate que:

- 10 000 personnes sont instruites à ce jour
- 550 000 personnes peuvent trouver place dans des abris privés (ce chiffre étant naturellement arrondi)
- des centres d'instruction sont déjà en service à Sugiez, Genève et Sierre, et que d'autres sont prêts à être utilisés, ou à l'état de projet
- des instructeurs exclusivement professionnels ici, professionnels et volontaires là, sont formés et travaillent dans l'esprit «civil» indispensable
- que dans les 190 communes astreintes, les chefs locaux ont mis en place leur dispositif, que la dotation en matériel est déjà appréciable et que pas mal d'installations (PC et PS ou PSS) sont à disposition ou en construction, alors que les points d'eau ne sont pas négligés.

En bref, bilan plus que positif, et que nous avons eu grand plaisir à établir!

Dans les sections de l'USPC

Nouvelle rubrique introduite dans notre chronique romande, et que nous aimerions amplifier, de même qu'il nous plairait de parler de

l'activité des groupements de chefs locaux, qui doivent retenir toute notre attention (alors, que les intéressés prennent la plume). Pour aujourd'hui, voici ce que nous communique M. Robert Olivier, chef du service municipal PC de Neuchâtel et secrétaire de la section cantonale:

«Le bureau de l'association cantonale neuchâteloise pour la protection civile s'est réuni à Neuchâtel le 19 février 1970.

A cette occasion, la revision des statuts, le programme d'activité 1970, l'information dans les cours de protection civile, ainsi que le problème relatif à l'introduction de la traduction simultanée dans les séances de comité et les assemblées générales de l'USPC ont été étudiés avec un soin tout particulier.

La date de la prochaine assemblée de l'ACNPC a été fixée provisoirement au jeudi 17 septembre et aura lieu à La Chaux-de-Fonds. A cette occasion, il sera fait appel à la bienveillante collaboration d'un conférencier qui parlera des troupes de PA et du service territorial.»

Pour mieux servir l'informamtion

La Commission romande d'information vient de tenir une importante et longue séance, au cours de laquelle tout le travail 1969 a été passé en revue. Mais il a été surtout question de l'activité 1970, et en particulier du développement encore accru du «Service Romand de presse», de l'apport romand à la présente revue, des films USPC/OFPC, des manifestations prévues ces prochains mois, etc.

Enfin, il a été décidé de mettre sur pied, cet automne, un cours destiné à la formation de ceux qui veulent bien se consacrer à l'information en faveur de la protection civile. Nous donnerons tous les détails en temps voulu au sujet d'une organisation qui devient absolument indispensable. Que tous ceux que la chose intéresse — dans le cadre des services officiels ou de nos sections USPC — veuillent donc bien réfléchir d'ores et déjà à leur participation à ce premier cours pour «Chargés de l'information».

John Chevalier



Block- und Sektorenpläne

fertigen wir mit grösster Sorgfalt an. Je nach Wunsch verkleinern, vergrössern oder kopieren wir Ihr Planmaterial in jeder Auflage und auf jedes gewünschte Papier. Unsere Fachleute arbeiten schnell und zuverlässig. Dabei spielen die jahrelange Erfahrung und modernste Einrichtungen eine grosse Rolle. Die Herstellung von Plänen für die Katastrophenvorsorge ist Vertrauenssache. Speziell kleineren Gemeinden stellt deren Beschaffung nicht selten Probleme. Kommen Sie zu uns an die Zieglerstr. 34, oder telefonieren Sie uns unter 031 25 92 22 (15). Wir helfen Ihnen gerne dabei. Dass wir zudem stets danach trachten, die für Sie finanziell günstigste Lösung zu treffen, ist für uns selbstverständlich. Reproduktionsanstalt

ED. AERNI-LEUCH, 3000 BERN 14